portée, d'après le Times, à £1,300,000 sterling-environ \$7,000,000,-et le gouvernement impérial offre comme sa quote-part de cette somme £200,000, ou environ \$1,000,-000. Nous apprenons donc que notre gouvernement a réellement consenti de faire payer au Canada, de \$5,000,000 à \$6,-000,000, pour la construction de fortifications permanentes dont nous ne connaissons absolument rien. (Ecoutez!) Il est indubitable que nos ministres ont conclu cet engagement, à en juger d'après les paroles que je viens de citer du comte DE GREY, qui expriment en termes clairs que le gouvernement canadien a accédé à la proposition, sauf l'approbation du parlement. J'affirme que ces nouvelles ont lieu de nous étonner, et j'ai l'espoir que les hon. députés qui ont l'intention de voter ces 72 résolutions, qui en réalité ratifient la convention dont je viens de parler-parce que le gouvernement n'a pas cessé d'insister sur ce fait dans tout le cours du débat—j'ai l'espoir, dis je, que ces hon, députés réfléchiront avant que de s'engager à ajouter \$6,000,000 aux millions encore inconnus que va nous coûter l'adoption de la mesure actuelle. (Ecoutez!)

M. FORTIER — M. l'ORATEUR :— En prenant la parole à une heure aussi avancée de la discussion, ce ne peut être avec l'intention de la continuer bien longtemps; d'autant plus que le projet de confédération qui en fait le sujet depuis plusieurs jours est à peu près épuisé. Cependant, je ne crois pas devoir laisser passer cette question sous silonce, sans déclarer à cette chambre et au pays les raisons qui m'ont déterminé à voter sur cette grande question de confédération, comme je suis déterminé à le faire. M. l'ORATEUR, que nous demande le ministère dans la présente occasion? De voter une adresse à Sa Majesté, la priant de rayer d'un trait de plume notre constitution actuelle, pour la remplacer par un nouvel acte basé sur les soixante-douse résolutions adoptées par la conférence de Québec, tenue le 10 octobre dernier, et qui sont maintenant devant cette chambre. J'appréhende que la conférence de Québec, en rédigeant les bases de notre nouvelle constitution, loin d'être pénétrée d'un vrai sentiment de désintéressement, l'a été plutôt par celui de l'avancement personnel. Je puis me tromper, M. l'ORATEUR, et je désire sincèrement qu'il en soit ainsi; je souhaite que les électeurs du Nouveau-Brunswick qui vieunent de repousser le projet de la conférence de

Québec, en même temps qu'ils ont donné un vote immédiat de censure contre les hommes les plus illustres de leur province, comme ayant signé ce projet, et ayant par là compromis les intérêts de leur pays; je souhaite, dis-je, que ces électeurs se soient trompé, sachant qu'il faudra bien obéir à la majorité et que, malgré leur opposition triomphante, l'on nous imposera la confédération telle qu'elle nous est proposée. D'un trait de plume l'on veut biffer notre acte constitutionnel et le remplacer par une nouvelle constitution que nous ne connaissons pas, et que même l'on se donne bien garde de nous faire connaître. On nous presse d'échanger ce que nous avons pour ce que l'on voudra nous octroyer! M. l'ORATEUR, je ne suis pas de cet avis, je suis de ceux qui, avec FRANKLIN, disent: "Un tiens vaut micux que deux tu l'auras; " je suis de ceux qui préfèrent un rossignol en main qu'un aigle dans les airs! Voilà pourquoi je ne veux pas, sans plus de garantie, changer la constitution de notre pays! (Ecoutes! écoutez!) Je tiens à la constitution de 1840, parce qu'elle consacre un grand principe en faveur du Bas-Canada, celui de l'égalité dans la représentation législative. J'y tiens d'autant plus, M. l'ORATEUR, que c'est une des conditions expresses de ma présence en cette chambre, comme le représentant des électeurs du comté d'Yamaska, que je n'entends pas trahir. A ce propos, je prendrai occasion de donner à cette chambre communication de deux extraits de lettres qui m'ont été adressées par deux électeurs de mon comté, jouissant d'une grande influence. Voici l'extrait de la première:

"ST. MICHEL D'YAMASKA, 29 janvier 1865.

"CHER AMI,-Je vois par le peu qu'il m'a été donné de connaître dans ce qui s'est passé en chambre depuis l'ouverture de la session, que les vrais patriotes n'auront pas même la satisfaction de pouvoir retarder l'orage qui menace notre infortunée patrie, bien loin de pouvoir le détourner à temps; les égoistes Canadiens-Français sont en majorité comme toujours, surtout dans ce 19e siècle,—siècle de progrès s'il en fût, mais de progrès égoïstes, de spéculations hasardées, dans lesquelles la conscience (qui n'est plus qu'un mot) ne prendaucune part, de prêts usuraires, au grand détriment du pauvre peuple qu'on n'est pas content de piller et ruiner, mais qu'on se prépare, pour quelques années de pouvoir et d'honneur, à dépouiller de sa nationalité, de ses lois et de sa religion!..... Que faire dans cet état de choses ? que faire à la vue de notre patrie menacés par ses propres enfants réunis à ses ennemis les plus acharnés ? Mépriser